



LA DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT VOUS INFORME

Appel à projet **Subventions aux associations de commerçants et d'artisans** **Subventions aux associations loi 1901 dans le cadre d'une démarche** **de sensibilisation**

La Ville de Lyon souhaite soutenir les initiatives visant à moderniser les outils collectifs au service du commerce pour accompagner la dynamique commerciale et favoriser l'accompagnement à la transition écologique des commerces.

Elle lance ainsi un appel à projet pour l'attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans et aux associations loi 1901 dans le cadre d'une démarche de sensibilisation.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'appel à projet ainsi que les modalités de dépôt des dossiers sur lyon.fr.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31/03/2022.

Les subventions seront comprises entre 1 000 et 15 000 euros dans la limite de 50 % du projet.

Portail des aides – demande de subvention

La Ville de Lyon s'est dotée d'un nouveau téléservice qui vous permet désormais de compléter votre dossier de demande de subvention en ligne et de joindre l'ensemble des pièces demandées.

Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#/lyon/connecte/F_SUBAFFECTEE/depot/simple (accès possible avec les navigateurs Google chrome – Firefox – Edge) : créer un compte, compléter le téléservice **Subvention affectée – autres secteurs** et suivre les demandes.

Plus d'infos sur lyon.fr.

Label « Fabriqué à Lyon »



C'est parti pour la campagne de labellisation 2023 !

61 artisans et commerçants locaux se sont vus décerner le label « Fabriqué à Lyon » 2022 lors de la soirée du 1^{er} décembre 2021.

S'inscrivant dans la volonté de la Ville de Lyon de valoriser le savoir-faire local, le label « Fabriqué à Lyon »

a pour objectif d'offrir un gage d'authenticité aux consommateurs en réunissant sous cette appellation des produits créés, fabriqués ou transformés sur le territoire lyonnais.

Les candidats (nouvelles demandes et labellisés 2022) ont jusqu'au 21 juin 2022 pour déposer leurs dossiers. Le jury étudiera les candidatures à l'automne 2022 et les labels seront décernés fin 2022 pour l'année 2023.

Les conditions et modalités de candidature sont accessibles sur lyon.fr.

Label Lyon Ville Equitable et Durable



Du 5 janvier au 13 mars 2022, la campagne de labellisation est ouverte pour obtenir le label Lyon Ville Equitable et Durable.

Ce label, décerné par la Ville de Lyon, permet aux consommateurs d'identifier les entreprises, commerces, associations, artisans de Lyon et de sa Métropole, qui répondent de manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique, à travers une offre de consommation responsable (produit ou service – en BtoB ou/et en BtoC).

Retrouvez toutes les informations sur le label et le dossier de candidature [au lien suivant](#)

Ambassadeurs de l'accessibilité

La Ville de Lyon, en partenariat avec la Préfecture du Rhône, déploie sur son territoire le dispositif « Ambassadeurs de l'accessibilité ». Son objectif est de faciliter le quotidien des habitants, en particulier ceux en situation de handicap, en améliorant l'accessibilité des lieux ouverts au public.

A compter du 19 janvier prochain, deux volontaires en service civique vont rejoindre les équipes de la Ville. Ils auront pour mission d'informer les commerçants et de faciliter leurs démarches de mise en accessibilité de leur établissement.

Pour ce faire, ils viendront à la rencontre d'un certain nombre de commerçants du territoire et nous vous remercions de l'accueil que vous saurez leur réserver lors de leur passage.

Leur travail permettra d'alimenter la plateforme Accèslibre : <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>, qui permet d'accéder aux informations d'accessibilité essentielles afin d'anticiper les sorties et déplacements des personnes présentant un handicap dans un établissement accueillant du public.



ZFE dans la Métropole de Lyon

Pendant toute l'année 2021, l'équipe projet ZFE de la Métropole de Lyon a organisé des « ateliers Zone à faibles émissions » sur des thèmes aussi divers que la communication, le règlement des aides, les motorisations et l'offre de véhicules à faibles émissions, la mobilité des salariés et les solutions de recharges électriques et d'avitaillement GNV. Ces rendez-vous ont permis de faire le point sur le dispositif ZFE en place dans la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2020. Ils ont également contribué à la constitution d'un socle commun de connaissances.



Retrouvez l'ensemble des documents ressources et comptes rendus synthétiques en copiant ce lien : [ZFE](#). Sur ce site de concertation, chacun pourra également prolonger l'échange en posant des questions ou en proposant des solutions (onglet « je participe »).

Forts de l'ensemble de ces éléments, la Métropole de Lyon a souhaité un ajustement du dispositif « ZFE professionnelle » actuel.

Les principales pistes d'évolution présentées dans **la lettre d'information de la ZFE N°6 de décembre 2021 ci-jointe**, seront proposées au vote du prochain conseil métropolitain, le 24 janvier 2022.

Le premier semestre 2022 devrait être consacré à la mise en œuvre de cette évolution qui vise à mieux accompagner les commerçants dans la mutation de leur parc.

L'équipe projet ZFE reviendra également vers les commerçants pour capitaliser leurs actions de lutte contre la pollution de l'air, ceci afin de les valoriser dans le cadre d'une grande campagne de communication dédiée. Pour participer, inscrivez-vous à l'adresse suivante : zfe@grandlyon.com

Rendez-vous en janvier 2022 pour de nouveaux groupes de travail, sur une thématique étroitement liée à la Zone à faibles émissions : **la logistique urbaine**.

**L'équipe de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat
vous souhaite une très belle année 2022
et reste à votre disposition pour tout complément d'information.**